



RINÇANIL 2 8 4 3

**NETTOYANT SPÉCIAL pour la VERRERIE et SURFACES POLIES
ADDITIF PROFESSIONNEL LIQUIDE CONCENTRÉ
pour les RINÇAGES TERMINAUX
en UTILISATIONS MANUELLES ou en MACHINES**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation de nettoyage à base d'une association d'agents surfactifs non ioniques sélectionnés, additifs anticalcaire, dispersants facilitant la rinçabilité.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Faiblement acide.
. COULEUR	: Bleu.
. pH pur	: 2.25 environ.
. pH à 1 %	: 3.15 environ.
. TENSION SUPERFICIELLE à 1 %	: 33,6 Dyne/cm.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Miscibilité dans l'eau en toutes proportions.

. N'attaque pas les alliages légers aux concentrations d'utilisation.

. Favorise l'écoulement de l'eau, accélère le rinçage et le séchage.

. Donne aux surfaces inoxydables, aluminium, surfaces peintes, verres, vaisselle, stratifiées, faïences, etc... , un aspect brillant.

. Conforme à la législation en vigueur concernant les additifs pour le rinçage des surfaces en Agroalimentaire.

. Permet d'éviter les dépôts poudreux provenant de la qualité de l'eau (calcaire) ou des lessives alcalines sur les surfaces. Constitue un additif pour le lavage des fours à vapeur, verrerie, de la vaisselle dans les bars, plonge des cuisines, restaurants, collectivités, industries et agroalimentaire, etc.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

1 - / NETTOYANT TERMINAL des surfaces ternies par eau de dureté élevée :

S'utilise en bain, par trempage, en nettoyages manuels, en machines ou en nettoyeur ultrasons.

Diluer dans l'eau à une concentration de l'ordre de 1 partie pour 20 à 30 parties d'eau, à moduler selon la dureté de l'eau de dilution et le mode d'application.

2 - / TRAITEMENT des surfaces en verre en addition aux bains de trempage et avant le rinçage terminal à l'eau potable :

A titre indicatif :

- en nettoyage rinçage manuel de 0,5 à 1 % (soit le contenu d'un demi-verre pour 10 litres d'eau) selon la fréquence de renouvellement de l'eau du bac et la quantité d'eau.

- en cycle de rinçage en machine : apport à l'aide d'une pompe doseuse selon les quantités préconisées par le constructeur des machines ou des tunnels de lavage (généralement 0,5 à 0,7 millilitres par litre d'eau).

3 - / En ADDITION à l'eau de rinçage en application TERMINALE :

Pour éviter les dépôts qui ternissent les verreries et autres surfaces polies, ajouter 1 gramme par litre à l'eau du bain de rinçage (pH: supérieur ou égal à 3.00 au contrôle du pH) et faire suivre d'un égouttage afin d'obtenir des surfaces brillantes.

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Eviter le contact avec les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



USINE MICHEL

Sarl au capital de 8.000 €
Les Murets –
Tél. 04.90.20.10.77

R.C. 451.822.837
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr